

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 4 Ramadhan 1414 correspondant au 15 février 1994 mettant fin aux fonctions d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 4 Ramadhan 1414 correspondant au 15 février 1994 il est mis fin, à compter du 30 novembre 1993, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République française à Paris exercées par M. Sid Ahmed Ghozali.

★

Décret présidentiel du 4 Ramadhan 1414 correspondant au 15 février 1994 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 4 Ramadhan 1414 correspondant au 15 février 1994, M. Hocine Djoudi est nommé, à compter du 7 décembre 1993, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République française à Paris.

★

Décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras.

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994, il est mis fin aux fonctions de chefs de daïras, exercées par MM. :

Brahim Lemhel à la wilaya de Blida,
Mohamed El Kébir Rafea à la wilaya de Mascara,
Mohamed Hachemi à la wilaya d'Ain Témouchent,
Mabrouk Baliouz à la wilaya de Rélizane.

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 portant nomination du directeur de la réglementation et des affaires générales à la wilaya de Constantine.

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994, M. Abdenasser Liamini est nommé directeur de la réglementation et des affaires générales à la wilaya de Constantine.

★

Décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 portant nomination du directeur de l'administration locale à la wilaya de Saïda.

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994, M. Mostéfa Kherbache est nommé directeur de l'administration locale à la wilaya de Saïda.

★

Décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas.

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 il est mis fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas, exercées par MM. :

Abdelkader Farsi à la wilaya de Tipaza,
Mohamed Kébir Addou à la wilaya de Sid Bel Abbès,
appelés à exercer d'autres fonctions.

★

Décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et de l'administration de wilayas.

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 il est mis fin aux fonctions de directeurs de la